



## Reglement sinistre suite a degats des eaux autoentrepreneur factu

Par **melka18b**, le 11/05/2019 à 10:58

Bonjour

Je vous contacte car j'ai eu un degats des eaux chez moi l'expert est passé et à minimiser les estimations apres une lutte de plusieurs mois on a finis par se mettre d'accord.

Je lui ai dit d'envoyé une société agréée par l'assurance afin de chiffrer main d'oeuvre et materiel. L'expert a validé les devis faits par cette société. J'ai vu avec cette entreprise le délai pour qu'elle intervienne elle me dit dans 1 mois et cela ne m'arrange pas du tout. Du coup j'ai trouvé un autoentrepreneur qui peut me faire les travaux tout de suite. Du coup je voulais savoir si l'assurance était obligée de m'indemniser même si j'ai choisi un autre prestataire qui respecte les devis. De plus je voulais savoir même si l'autoentrepreneur même si il n'est pas assujéti à la tva et qu'il facture le même montant que le devis est-ce qu'il n'y aura pas de problème. Ensuite me viens une question chez les autoentrepreneur il n'y a pas de tva comment ça se passe sur le matériel ? est-ce que si c'est l'autoentrepreneur qui l'achète est-ce qu'il est imposé dessus. Ou sinon comment ça se passe ?

Ensuite j'ai une autre question comme ma salle de bain est l'endroit où il y a eu un sinistre je ne pourrai pas me doucher pendant au moins 10 jours puis je demander à l'assurance une indemnité pour les nuits d'hôtel que je vais prendre car je ne peux pas rester dans l'appartement comme ça et comment ça se passe au niveau de l'évaluation des jours de nuits d'hôtels pour inutilisation de la salle de bain.

Ensuite je voulais savoir en cas de dégâts des eaux à quoi j'ai le droit et pas le droit je veux tout savoir svp merci d'avance